

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2023-007

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande du 15 février 2023 des ETS DUEZ ET COMPAGNIE, sis 71-73, rue de Sainte Olle à NEUVILLE ST REMY (59554), relative aux travaux de remplacement de deux supports de distribution électrique qui auront lieu rue Pablo Picasso (RD 205), entre le 6 mars et le 3 avril 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux de remplacement de deux supports de distribution électrique, la vitesse de tous les véhicules, circulant rue Pablo Picasso (RD 205), sera limitée à 30 km/h, à l'approche et sur la zone de travaux, entre le 6 mars et le 3 avril 2023,

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur la voie précitée, au droit du chantier,

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les ETS DUEZ ET COMPAGNIE, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des ETS DUEZ ET COMPAGNIE de Neuville St Rémy.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 17 février 2023

Le Maire,
Régis ROUSSEL.